

Pétition « Réduire le trafic de transit et les nuisances au Levant ! »

Pétitionnaire : Matthieu Clément
Chemin du Levant 20
1005 Lausanne
077 444 68 84

Résumé de la demande :

Les riverains habitants le tronçon bidirectionnel du Chemin du Levant vivent une situation devenue impossible à vivre tant au plan de la santé (nuisances sonores) que de la sécurité (danger) causé par la densité élevée du trafic de transit privé à cet endroit.

Par conséquent, les riverains du Chemin du Levant habitants entre les n°1 et 24 (tronçon concerné), avec l'appui des riverains de l'Avenue de Jaman, prient les autorités communales compétentes de prendre les mesures suivantes :

- La mise en **sens unique** complète du Chemin du Levant dans le sens de la descente, avec exception pour les **riverains** de l'Avenue de Jaman et des chemins du Levant et Moléson.
- La mise en zone 30 de la totalité du Chemin du Levant

Nombre de signatures récoltées : 104

A noter que toutes les signatures proviennent des habitantes et habitants des rues concernées par la problématique.

Réduire le trafic et les nuisances au ch. du Levant

La densité du trafic automobile de transit a augmenté au chemin du Levant, surtout depuis la transformation du quartier de la Sallaz qui a eu pour conséquence un report de trafic sur l'Avenue Victor Ruffy ainsi que les chemins de Bellevue et du Levant. La tendance n'a fait que de se renforcer au sortir des mesures Covid. Le dimanche et les jours fériés, la densité est comparable aux jours ouvrables, tandis qu'aux heures de pointes on atteint la centaine de véhicules au ¼ d'heure.

Cette densité du trafic est devenue un danger pour les piétons, les deux-roues ainsi que pour les automobilistes eux-mêmes. A l'intersection de l'avenue de Jaman avec le chemin du Levant la chaussée est étroite avec d'un côté, des voitures stationnées et, de l'autre, un trottoir rabaissé.

Exemple : Certains automobilistes provenant de l'Avenue de Jaman ignorent le céder le passage avant de s'engager sur le chemin du Levant. A ce carrefour, ils ralentissent à peine ou accélèrent avec la montée. Un véhicule en sens inverse qui descend le chemin du Levant et qui croise au même moment le véhicule qui monte génère des conflits entre automobilistes (klaxons intempestifs, insultes, comportements agressifs). Souvent le véhicule en descente doit se déporter sur la droite et monter sur le trottoir rabaissé, ce qui est dangereux pour les piétons. La limitation de vitesse sur ce tronçon bidirectionnel est à 50km/h, elle est inappropriée.

Le chemin du Levant est une petite route de desserte et en pente d'un quartier résidentiel. Les immeubles sont proches les uns des autres où les nuisances sonores sont répercutées et amplifiées comme dans une caisse de résonance. Au plan des nuisances sonores, cette évolution du trafic de transit est devenue très pénible et atteint la qualité de vie des habitants.

Exemple : Quotidiennement, des automobilistes dévalent le chemin du Levant en descente tandis que d'autres surgissent de l'avenue de Jaman et mettent les gaz à la montée, faisant vrombir leur moteur. Ces nuisances sonores, en particulier tard le soir, sont insupportables.

Afin de réduire le trafic, de retrouver le calme et de limiter au maximum les dangers, les habitant-e-s du chemin du Levant du n° 1 à 24 demandent aux autorités communales compétentes :

- Mise en **sens unique** complète du chemin du Levant en descente, excepté les riverains de l'avenue de Jaman, chemins du Levant et Moléson
- Mise en zone **30km/h** de la totalité du chemin du Levant

Mattieu Clément
Chemin du Levant 20